



Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

## PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	2 mars 2023 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : Arnold Grandjean, Francisco Costa
EXCUSÉS	M. Jean-Bernard Aquillon
ABSENTS	M. Olivier Bédary
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	À tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	10.05.2023

### Accueil et bienvenue

Le président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20h15. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

Le président demande au Conseil d'honorer la mémoire de M. Philippe Grobéty, conseiller, décédé récemment. Il exprime ses condoléances au nom du Conseil et de la Municipalité auprès de la famille du défunt. Un moment de silence est respecté.

### Appel

32 conseillers·ères répondent à l'appel

M. Jean-Bernard Aquillon est excusé.

M. Olivier Bédary est absent.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

Mme Graziella Clément sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil.

---

## Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2022**
3. **Préavis municipal n° 01/2023 « Demande du mode de financement Chalet de Chardève »**
4. **Communications du Bureau**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Propositions individuelles et divers**

---

### 1. **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

---

### 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2022**

Le procès-verbal est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

---

### 3. **Préavis municipal n° 01/2023 « Demande du mode de financement Chalet de Chardève »**

Le Président passe la parole au Syndic en charge du préavis, **M. Didier Amez-Droz**.

M. Didier Amez-Droz précise que le préavis concernant le financement de la rénovation du chalet de Chardève a déjà été accepté par le Conseil. Ce préavis complémentaire concerne l'intégration des subventions et du prêt sans intérêt au financement. Il précise que le prêt sans intérêt fait également partie du financement soumis au Conseil.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission, **M. Blaise Arlaud**, qui lit son rapport. Un amendement est proposé afin d'intégrer le montant du prêt sans intérêt au préavis. A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et son rapporteur.

Le président précise que l'amendement demande d'ajouter le complément suivant à la fin du préavis : « et CHF 92'000.- (nonante-deux mille francs) sous forme de prêt sans intérêt remboursable sur 15 ans » afin que le montant du préavis corresponde à l'ensemble des coûts couverts par le financement communal.

La parole n'étant plus demandée concernant cet amendement la discussion est close. Le Président passe au vote de l'amendement proposé par la commission.

#### **Le Conseil communal décide**

- D'accepter l'amendement au préavis n°01/2023 proposé par la commission y relative.

Résultat du vote : 32 oui et 0 non

Le Président donne à nouveau la parole à l'Assemblée concernant l'ensemble de ce préavis.

---

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote du préavis n°01/2023.

#### **Le Conseil communal**

- Vu le préavis n° 01/2023 de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Etant donné l'amendement accepté par le Conseil

#### **décide**

- D'autoriser la Municipalité à couvrir le coût des travaux de la rénovation du chalet de Chardève selon le financement proposé, soit CHF 197'800.- (cent nonante-sept mille huit cents francs) couverts par la trésorerie communale ou un emprunt hypothécaire et CHF 92'000.- (nonante-deux mille francs) sous forme de prêt sans intérêt remboursable sur 15 ans.

Résultat du vote : 32 oui et 0 non

---

#### **4. Communications du Bureau**

Le Président informe que le bureau du Conseil va convoquer une séance supplémentaire le 27 avril 2023.

Le Président donne les dates des prochains Conseils communaux :

- Jeudi 27 avril 2023 (date supplémentaire)
- Jeudi 29 juin 2023
- Jeudi 21 septembre 2023
- Samedi 2 décembre 2023

Le Président rappelle que le bureau a prévu une sortie avec visite du patrimoine local et repas le samedi 24 juin 2023.

---

#### **5. Communications de la Municipalité**

**M. Norbert Penel** remercie le conseil pour l'acceptation du préavis concernant le chalet de Chardève. Il informe le Conseil que les travaux débiteront dès que les dernières autorisations seront délivrées par l'Etat. M. Penel annonce qu'une partie des anciens locaux loués à la banque Raiffeisen pourraient être transformés en une salle de classe et une salle des maîtres pour le collège. Le préavis pour le financement de ces travaux sera soumis au Conseil lors de la séance supplémentaire du 27 avril, dans le but de réaliser les travaux avant la rentrée 2023.

**M. Caroly Schopfer** annonce que le projet d'amélioration de la sécurité du tronçon village-gare suit son cours. Une séance avec le bureau spécialisé en transports a eu lieu ainsi que des contacts avec la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). A la suite d'un « couac » de communication, la Municipalité a relancé le bureau d'études.

M. Schopfer annonce que le tracteur forestier a été échangé avec un télescopique auprès d'une entreprise spécialisée, sans frais pour la Commune.

---

---

**M. Cédric Beaud** donne des nouvelles du PACOM (plan d'affectation communal). A la suite des échanges avec le canton, le PACOM sera mis en examen préalable en mars 2023. Le délai légal de réponse de la part du canton est de trois mois. L'objectif est que les réponses du canton soient transmises au conseil après l'été, avec une mise à l'enquête possible en fin d'année ou en 2024 et un accord ou accord partiel avec le canton avant la fin de la législature.

**M. Pierre-Yves Morel** annonce que des coupes de bois auront lieu dans le secteur de la piste Vita. Il s'agit surtout d'arbres malades et vieux. Cette coupe sera assez conséquente mais nécessaire. Il annonce également que le Parc du Jura Vaudois organisera la fête des habitants le samedi 29 avril 2023.

**M. Didier Amez-Droz** remercie le Conseil pour le vote du préavis. Il annonce que Madame Blanche Burnier, habitante du village, est maintenant nonagénaire, et que M. Jean-Pierre Laffely sera centenaire au mois de novembre. Il annonce que l'apprenti de voirie a démissionné après trois mois d'essai et que la préposée au Contrôle des habitants Mme Noémie Habegger a également remis sa démission.

---

## 6. Propositions individuelles et divers

**M. Pierre-André Blanchard** rapporte un message concernant la présence d'un piéton de nuit sur la route menant du village à la gare, qui a surpris un motard. Il rappelle qu'un rapport de commission datant de 2011 traite déjà de la sécurité de la route menant à la gare. Il demande à la Municipalité de présenter un projet d'éclairage de cette route.

**Mme Delphine Leboulleur** demande quel sera l'affectation du rez-de-chaussée des locaux anciennement loués à la Raiffeisen.

**M. Norbert Penel** répond que rien n'est prévu à ce jour.

**Mme Anne-Laure Vanolli** demande ce qu'il en est des incivilités dans le village.

**M. Didier Amez-Droz** précise que des plaintes ont été déposées et que l'enquête est en cours.

**Mme Delphine Leboulleur** demande si la commission du PACOM sera convoquée.

**M. Cédric Beaud** répond qu'aucun changement notable n'a eu lieu depuis la dernière séance. Si des changements avaient lieu, la commission serait à nouveau convoquée. La prochaine séance sera convoquée après la prise de position du canton.

---

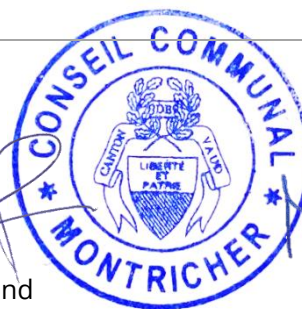
La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 21h00.

---

Le président :

  
Sylvain Freymond



Le secrétaire :

  
Maher Hachem